



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE : Le 28 mars 2012

## **LES CHEFS DE POLICE, DE POMPIERS ET DE SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE APPLAUDISSENT À LA DÉSIGNATION DE FRÉQUENCES POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(Ottawa) – L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des chefs de pompiers et les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada (DSMUC) se sont associés pour exprimer leur appui à la désignation, par le gouvernement du Canada, de fréquences de la bande de 700 MHz pour les fins de la sécurité publique.

« Nous applaudissons à l'engagement du gouvernement du Canada à désigner des fréquences de la bande de 700 MHz pour les communications à large bande aux fins de la sécurité publique, a affirmé le chef Dale McFee, président de l'Association canadienne des chefs de police. Le Canada pourra ainsi s'harmoniser avec les États-Unis en vue d'une véritable interopérabilité transfrontalière entre organismes de sécurité publique.

Un comité des chefs des trois services – police, pompiers, et services médicaux d'urgence – militait pour l'affectation d'une tranche de 20 MHz de la bande de 700 MHz afin d'assurer des communications efficaces entre intervenants.

« Les agents de police, pompiers et paramédics canadiens doivent avoir accès à des capacités de communication modernes et fiables, y compris pour la transmission à haute vitesse de données et d'images vidéo, pour communiquer entre organismes et entre secteurs pendant des urgences, a ajouté le chef Michael Nolan, président des DSMUC. L'accès à la bande de 700 MHz est essentiel pour des communications du 21<sup>e</sup> siècle entre premiers intervenants au Canada. Nous sommes heureux que la voix de la sécurité publique ait été entendue. »

Le 17 février 2012, le Congrès américain a accepté d'affecter un bloc supplémentaire de spectre à la sécurité publique et d'appuyer la création d'un réseau national à large bande pour les missions de sécurité publique. Les États-Unis avaient déjà réservé 10 MHz aux communications à large bande; en ajoutant le bloc D, la sécurité publique dispose d'une plage de 20 MHz.

Le ministre de l'Industrie Christian Paradis a indiqué qu'Ottawa étudie les implications de la désignation du bloc D du spectre pour les fins de la sécurité publique aux États-Unis. Il consultera les parties intéressées au sujet d'une option semblable pour les premiers intervenants au Canada.

« Nous sommes encouragés par l'intention du gouvernement du Canada de prévoir une

affectation analogue à celle des États-Unis, ce qui rehaussera la capacité des intervenants d'urgence de protéger les collectivités et de sauver des vies, a dit le chef Rob Simonds, président de l'Association canadienne des chefs de pompiers. Des affectations de fréquences sont essentielles à la vision des trois services du Canada d'une meilleure interopérabilité et d'une gestion intégrée des urgences. »

Les associations des trois services ont aussi souligné le leadership exercé par le Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité (GICTI) en vue de faire de ce dossier une priorité au Canada. Les chefs de police, de pompiers et de services médicaux d'urgence sont fiers du succès de cet important partenariat lancé en 2008.

Pour de plus amples renseignements sur l'utilisation de la bande de 700 MHz pour des données vitales aux missions de sécurité publique, on peut visiter le site [www.action700.ca](http://www.action700.ca).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Inspecteur (retr.) Lance Valcour, O.O.M.  
Directeur exécutif  
Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité  
[www.citig.ca](http://www.citig.ca)  
@CITIG\_Canada  
[Lance.valcour@citig.ca](mailto:Lance.valcour@citig.ca)  
613-371-7808